

## Mail reçu le 31/01/2023 à 12h38

Propriétaires des parcelles 1481 et 249 jouxtant le Galouchey dans le centre de Verdélais, au niveau du pont sur la D 120, nous avons été impactés par 2 fois par les crues violentes de ce ruisseau en 2013 et 2020 : rez de chaussée inondé (mobiliers et appareils ménagers, parquets et plinthes endommagés) extérieur dévasté (terrasse, mobiliers de jardins emportés et détruits, plantations, portails et clôtures arrachés, allées défoncées....) entraînant des travaux et des dépenses très importants.

Nous avons dû faire face à ce traumatisme complètement seuls et avons mis plusieurs mois à réparer les dégâts.

Si le classement de la crue de 2020 en catastrophe naturelle nous a permis de faire face en partie (et a posteriori) aux frais subis, nous pensons qu'il faudrait anticiper ces catastrophes par des travaux conséquents certes mais réalisables.

- recalibrage du pont de Verdélais qui empêche les eaux de s'écouler dans leur lit en cas de crue.
- creusement du fond et dégagement des berges du Galouchey

Nous pensons que des travaux d'envergure auraient pu être réalisés depuis la crue catastrophique de 1991, mais qu'il a été jugé que trop peu d'habitations sont touchées pour engendrer de telles dépenses.

Nous estimons que la solidarité devrait permettre d'atténuer les effets des aléas climatiques pour les victimes et de rompre leur isolement..

Or, tant que ces travaux ne seront pas réalisés, ce phénomène étant appelé à se reproduire régulièrement, il nous semble inacceptable de devoir subir seuls le mauvais fonctionnement du pont de Verdélais et nous devrions pouvoir compter sur une aide systématique pour mettre en sécurité les 3 ou 4 maisons de ce quartier. Par exemple la collectivité devrait :

- équiper les quelques maisons ayant été inondées de batardeaux modernes, efficaces et d'installation rapide.
- Mettre à disposition rapidement des groupes électrogènes.
- Prévoir des équipes d'urgence pour mettre à l'abri les biens au moment de la crue mais aussi pour nettoyer la boue dans les maisons, récupérer et évacuer les déchets après la décrue, etc..

Nous espérons que nos remarques seront prises en compte.

Cordialement

Alain et Agnès Bats

9 route des Côtes. Verdélais